



Directive de la SSMI pour la publication ou la transmission de sondages

Résumé

- La demande se trouve en lien avec la discipline de médecine intensive ou avec une unité de soins intensifs concrète
- La demande est pertinente pour les collaborateurs des unités de soins intensifs, pour les membres de la SSMI ou pour leur quotidien professionnel
- Le temps investi est raisonnable
- La demande est sans risque sur le plan éthique, et la gestion des données recueillies (données personnelles des participants) est réglementée

Objet

Ces dispositions régissent la publication de contenu sous formes d'actualités, sur le site Internet de la SSMI, dans d'autres rubriques, dans les domaines des commissions, ou d'une autre manière éminente (par ex. sous forme de bannière). Elles régissent la transmission de contenu aux membres de la SSMI par e-mail ou via la Lettre du Président. Les contenus correspondent à des informations et nouveautés relatives aux études ou projets, ou bien à des sondages.

La SSMI, son comité et ses membres sont en principe informés des résultats des projets ou enquêtes. Pour cela, il peut être nécessaire d'assurer à la SSMI un accès, par exemple à des données brutes ou des conclusions provisoires. En cas de besoin, la SSMI peut exiger d'être mentionnée, de manière judicieuse et appropriée, en tant qu'organisation de soutien.

Critères pertinents

Requérants

- Les demandes des membres de la SSMI, y compris les GI, les commissions et les ressorts, sont soutenues en priorité
- Les demandes de sociétés partenaires de Suisse ou de l'étranger en lien avec la médecine intensive en tant que domaine de spécialité ou ses membres peuvent également être acceptées après examen par la SSMI
- Les demandes de tiers sans lien direct avec la SSMI en tant que société de discipline médicale, avec les membres de la SSMI ou avec la médecine intensive en tant que domaine de spécialité ne sont acceptées qu'exceptionnellement



Attentes/forme

- Les clarifications d'ordre éthique pour s'assurer qu'il n'y a aucun risque ont été menées à terme avant la demande
- La protection des données, y compris l'anonymat des participants, est garantie en tout temps
- Le contenu répond clairement et explicitement aux critères susmentionnés de pertinence pour la SSMI, ses membres ou la médecine intensive en tant que domaine de spécialité
- Le temps investi par la SSMI et ses bureaux (évaluation de la demande, publication, envoi) est raisonnable. NB: Il convient de noter que l'investissement (en matière de temps et d'argent) incombe à la SSMI et son secrétariat général

Médias

Actualités (site Internet)

- Domaine ouvert et libre d'accès
- Il s'agit de contenus généraux issus de tout le domaine de spécialité de la médecine intensive
- Ces contenus ont un délai court et doivent parvenir à temps aux membres

E-mail

- Seuls les membres de la SSMI sont informés
- Déclarations fortes ayant un effet pour les membres
- Demandes précises et ciblées sur des contenus aigus et/ou critiques
- Utilisation parcimonieuse de ce média

Lettre du Président

- Seuls les membres de la SSMI sont informés
- Concerne les résolutions actuelles ou prévues de la société de discipline médicale
- Nouveautés du comité
- Informations concernant les sociétés partenaires et émanant de celles-ci

Concertation

- Présidence
- Comité
- Secrétariat général de la SSMI